



# DÉLIBÉRATION

## du 17 juillet 2023

Présents : 22 Excusés : 5 5 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b>.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY, (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), Mme Sandrine BRANCHEREAU (ayant donné pouvoir à Fabrice PAYEN), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), Mme Isabelle LÉAUTÉ (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Mme Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Agnès LEMARIE).</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Ludovic LEDUC</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 10 juillet 2023</p>
Délibération n°23.5.3	<p><b>FINANCES</b></p> <p><i>Cession de l'ilot D de la tranche 5 de la ZAC Cour des Bois à ATLANTIQUE HABITATION - régularisation</i></p>

Madame le Maire rappelle aux élus :

- la délibération du 14 décembre 2021 autorisant la cession de l'ilot D de la tranche 5 de la ZAC Cour des Bois à ATLANTIQUE HABITATION pour un montant forfaitaire de 53 000€ HT pour la réalisation de 14 logements (7 logements sociaux et 7 PSLA) pour une surface de plancher de 1 100m<sup>2</sup>.
- la délibération du 16 février 2023 régularisant la surface de plancher qui a été réévalué pour être portée à 1 153.10 m<sup>2</sup>.

Depuis, ATLANTIQUE HABITATIONS a obtenu son permis de construire avec les surfaces au plancher définitives. Ce qui amène à modifier le prix de cession de l'ilot D de la tranche 5 de la ZAC de la Cour des Bois.

Par mail du 8 juin 2023 de la SELA, le notaire demande de délibérer avec des chiffres en adéquation avec l'acte notarial qui sont les suivants :

Type	SP	prix au m2 HT	montant HT	tva	montant tva	montant total TTC
collectif sociaux (PLUS et PLAI)	478,9	34,00 €	16 282,60 €	10%	1 628,26 €	17 910,86 €
PSLA	627,4	60,00 €	37 644,00 €	5,50%	2 070,42 €	39 714,42 €
<b>Total</b>	<b>1106,3</b>		<b>53 926,60 €</b>		<b>3 698,68 €</b>	<b>57 625,28 €</b>

**Le prix de cession au mètre carré reste identique au prix fixé dans la délibération de 2021, soit 34€ HT le m<sup>2</sup> pour les logements sociaux et 60€ HT le m<sup>2</sup> pour le PSLA, portant le prix total de cession à 53 926.60€ HT.**

**Après avoir entendu cet exposé,**

**Vu l'exposé présenté,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;**

**Vu la présentation en commission urbanisme du 30 janvier 2023 ;**

**Vu la présentation en commission finances du 4 juillet 2023 ;**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **CEDE** l'ilot D de la tranche 5 de la ZAC Cour des Bois à Atlantique Habitation au montant de 34€ HT le m<sup>2</sup> pour la construction de logements sociaux et pour un montant de 60€ HT le m<sup>2</sup> pour réalisation de logements en PSLA.

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Ludovic LEDUC  
Secrétaire de séance



Le Maire,  
Nadine YOU

